

# AIPR : encadrants ou concepteurs (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) Décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011

## Financement

Formation professionnelle continue  
Non conventionnée / sans dispositif

## Organisme responsable et contact

IFRB POITOU-CHARENTES  
Carole COURANT  
05.49.61.20.66  
contact@ifrbpoitoucharentes.fr

## Accès à la formation

### Publics visés :

Demandeur d'emploi  
Jeune de moins de 26 ans  
Personne handicapée  
Salarié(e)  
Actif(ve) non salarié(e)

### Sélection :

Entretien

### Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

### Conditions d'accès :

Public Toute personne assurant l'encadrement des travaux à proximité des réseaux enterrés ou aériens (chef d'équipe, chef de chantier, conducteur de travaux...) ou assurant l'encadrement sous la direction du responsable de projet (conducteur de travaux, chargé d'études...). Principaux métiers concernés : - Métiers qui « creusent » : gros-œuvre, démolition, terrassement (construction de piscine), construction de maisons individuelles, fermetures et stores (portails, grillages...) - Métiers susceptibles de « creuser » : plomberie, génie climatique... - Métiers qui manoeuvrent des engins ou travaillent à proximité de lignes aériennes : charpente, ravalement, étanchéité, couverture, peinture (échafaudages en général), montage levage et toute entreprise devant utiliser certains engins de chantier (grues, nacelles...).

### Prérequis pédagogiques :

Pré-requis Connaissances préalables requises dans les techniques d'exécution associées aux métiers cités ci-dessus.

### Contrat de professionnalisation possible ?

Non

## Objectif de la formation

Se préparer et réussir l'examen AIPR

## Contenu et modalités d'organisation

**Objectifs pédagogiques** Mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique S'entraîner sur les questions issues du QCM de contrôle des compétences pour l'intervention à proximité des réseaux Relier les exigences de l'examen AIPR aux obligations réglementaires Autorisation d'intervention obligatoire au 1er janvier 2018 Au 1er janvier 2018, sur tout chantier de travaux, les personnels concepteurs, encadrants et opérateurs intervenant à proximité des réseaux devront être en possession d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR). Pour que l'employeur délivre cette AIPR, les compétences des personnels intéressés doivent être vérifiées. **Contenu** Partie théorique Marquage / Piquetage au sol Cartographie Compétences des personnels Formulaire de DICT Analyse des réponses du DCE et du marché Application du guide technique Lectures des indices et affleurants Travaux sans tranchée Constat d'arrêt ou de sursis Constat de dommage Opérations sur chantier Partie pratique Entraînement au QCM Examen Vérification des identités Mise à disposition d'un ordinateur connecté à la plateforme nationale d'examen par internet gérée par le MEEM (Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer) Attribution d'un ticket à usage unique d'accès à la plateforme nationale d'examen. QCM : série de 30 ou 40 questions selon votre rôle (Encadrant, Concepteur ou Opérateur) Si réussite à l'examen, une attestation de compétences relative à l'intervention à proximité des réseaux, conformément à la réglementation DT-DICT, sera délivrée aux stagiaires. Critères et modalités d'évaluation A l'issue de la formation, les participants seront invités à évaluer les apports de la formation et l'atteinte des objectifs pédagogiques à l'aide d'un questionnaire.

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**

## Validation(s) Visée(s)

Intervention à proximité des réseaux - *Sans niveau spécifique*

## Et après ?

### Suite de parcours

**Non renseigné**

## Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00148105	du 01/01/2019 au 31/12/2025	POITIERS (86)	IFRB POITOU-CHARENTES		Non éligible	FPC